

prendre en mains des entreprises canadiennes déjà en place ou à en créer de nouvelles. Elle n'entend pas stopper l'investissement ou décourager les investisseurs. Elle veut plutôt faire en sorte que les futurs investissements directs apportent des avantages appréciables au Canada, comme aux investisseurs eux-mêmes.

Ses principales caractéristiques sont les suivantes: la Loi n'est pas rétroactive et ne s'applique pas aux investissements étrangers antérieurs à son adoption; elle n'exerce aucune discrimination quant au pays d'origine des investissements: son application est générale et non limitée à certains secteurs de l'économie: enfin, elle met l'accent sur le rendement commercial et économique des investissements étrangers, lesquels sont acceptés ou refusés suivant que le Canada en retire ou non des "avantages appréciables".

Les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales, adoptés en 1976 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), donnent une idée de la politique du gouvernement en ce qui concerne les activités et les responsabilités des entreprises commerciales canadiennes contrôlées de l'étranger. Ils énoncent les conditions dans lesquelles les multinationales peuvent favoriser le bien-être économique et social des pays qui les accueillent.

Maîtres chez nous

En tant que nation indépendante, il est tout à fait naturel que le Canada veuille

garder une bonne emprise sur son milieu économique. S'il a toujours dépendu des capitaux étrangers, il a su dernièrement trouver chez lui les fonds nécessaires à certains projets. Il a pris des mesures pour renforcer les entreprises majoritairement canadiennes, créant par exemple la Corporation de développement du Canada, un organisme qui favorise le placement des épargnes canadiennes au pays et met à la disposition des entreprises un fonds commun de capitaux.

Dans certains secteurs clés, dont ceux de la radiodiffusion, des journaux, des banques et autres institutions financières, le Canada a adopté des lois assurant à ses nationaux un intérêt prédominant dans les entreprises. Le gouvernement lui-même investit dans la radiodiffusion, les transports ferroviaires et aériens, l'énergie nucléaire et l'exploration du pétrole et du gaz naturel de l'Arctique, contribuant de la sorte à maintenir une "présence" canadienne dans les secteurs d'activité les plus importants.

Comme les Canadiens et les Américains sont voisins et se partagent un immense continent, il est naturel aussi qu'ils veuillent tirer profit des possibilités d'investissement qui se présentent des deux côtés de la frontière. Les deux pays en sont conscients et reconnaissent la nécessité de tourner cette interaction à leur avantage mutuel.

Bienvenue chez nous

"C'est grâce aux capitaux américains,

et à la technologie qu'ils ont apportée, que nous avons aujourd'hui l'un des niveaux de vie les plus élevés au monde." — Premier ministre Pierre Elliott Trudeau.

(Entre parenthèses...)

INVESTISSEMENT DIRECT désigne l'investissement dans une entreprise, une succursale ou une filiale, où l'actionnaire a droit de vote. L'investissement direct peut aussi prendre la forme d'une prise de participation majoritaire dans une entreprise auparavant aux mains de nationaux.

INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE désigne l'investissement étranger dans des obligations d'Etat ou des titres privés ne donnant aucune emprise légale sur l'entreprise (titres de créance ou prises de participation minoritaire).

Qu'est-ce qu'une multinationale?

Du point de vue technique, une multinationale est une société à direction centralisée possédant à part entière ou majoritaire des entreprises de transformation ou de service à l'extérieur du pays. Elle correspond habituellement aux caractéristiques suivantes:

ENVERGURE PLANETAIRE

Le terme "multinationale" est généralement réservé aux entreprises de taille dont les intérêts sont particulièrement

étendus. Massey-Ferguson, par exemple, l'un des premiers fabricants de machines agricoles au monde, est à la tête de 68 entreprises et vend dans 190 pays. Les multinationales ont ceci de particulier qu'elles perçoivent le monde comme une unité économique.

DIRECTION CENTRALISEE

Les multinationales ont la capacité de diriger centralement des empire très étendus suivant des plans établis à long terme. Les entreprises en participation opérant loin de l'administration centrale peuvent cependant être autonomes à plus d'un égard.

USINE SANS FRONTIERES

Les communications modernes favorisent l'internationalisation de la production, attribut classique des multinationales. Dans une usine de Détroit, par exemple, Massey-Ferguson assemble pour le marché canadien des transmissions françaises, des essieux mexicains et des moteurs anglais.

CAPITAL SANS NATIONALITE

Le capital international ne pourrait circuler librement sans les consortiums bancaires internationaux comme le groupe Orion, dont fait partie la Banque Royale du Canada.



Une Amérique française

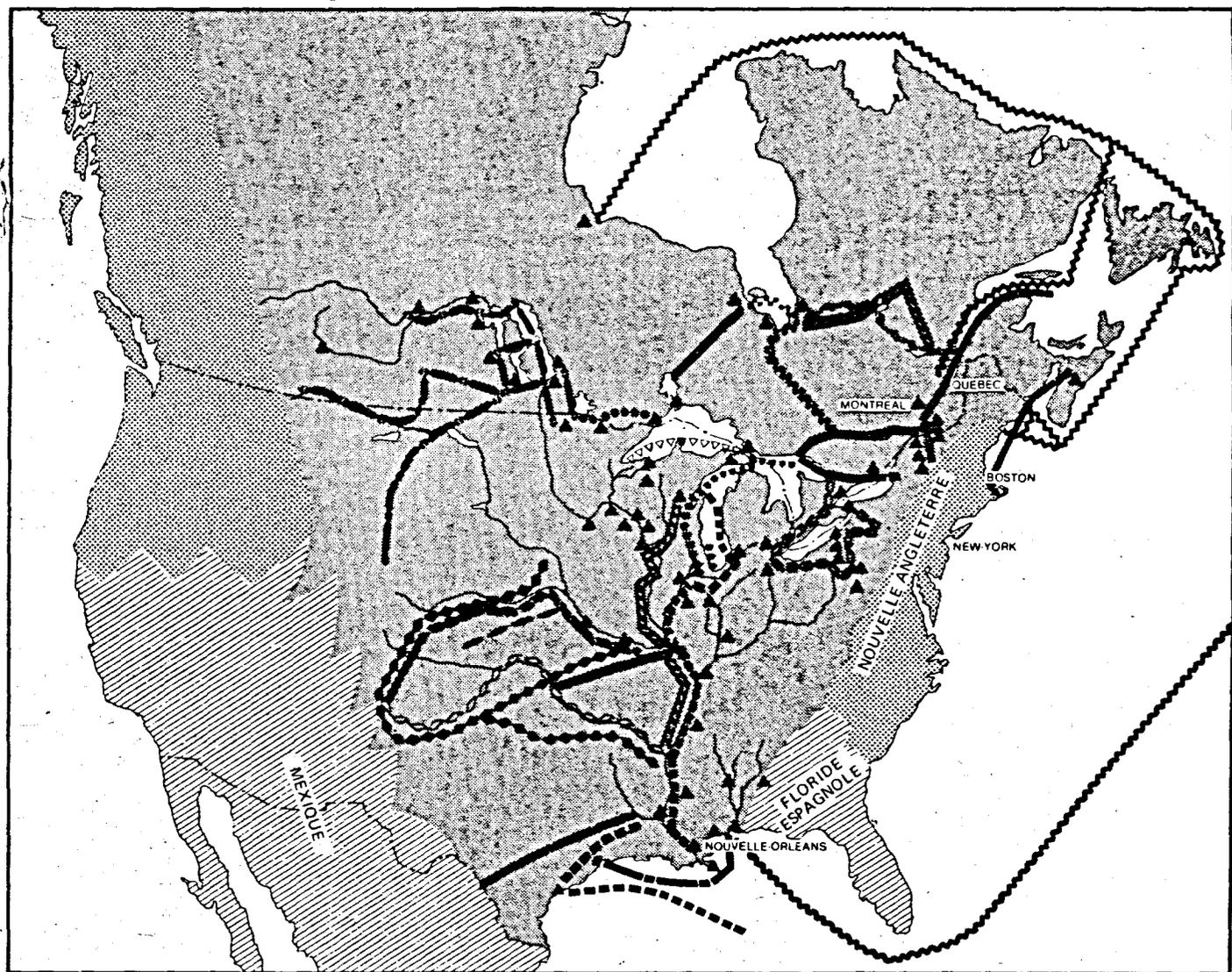
"Gloire à ces valeureux chevaliers de la France qui ont franchi l'océan pour aider à défricher ce que sont aujourd'hui les Etats-Unis d'Amérique.

"Gloire à ces courageux Canadiens français qui ont traversé le 45^e parallèle pour s'établir dans divers centres et créer nos institutions qui ont assuré la survie du fait français en terre américaine, surtout en Nouvelle-Angleterre." — Gerald Robert, président de l'Association canado-américaine, Manchester, N.H.

Si 42 villes des Etats-Unis portent le nom de La Fayette en hommage aux héros français de la guerre d'Indépendance, cinq mille localités américaines ont des noms français (d'après l'étude faite par Henry G. Bayer de la New York University) soient qu'ils aient été donnés par des réfugiés français — huguenots surtout — qui s'installèrent aux Etats-Unis, soit qu'ils le furent, plus tôt, par les explorateurs français qui découvrirent la partie centrale des Etats-Unis au moment où les Anglais s'établissaient sur la côte atlantique pour y fonder les treize colonies.

"La géographie américaine est truffée de ces noms qui ont été parfois transformés, anglicisés, mais qui n'en demeurent pas moins de souche française." (1)

La carte ci-contre montre les itinéraires suivis par les explorateurs français et canadiens qui ont parcouru l'Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles.



Emplacement des forts (triangles) et tracé des principales explorations.		
XVII ^e siècle		
—	Champlain	1609
—	Brûlé	1615
—	Nicollet	1634
—	Radisson et DesGroseilliers	1659-1660
—	Jolliet et Marquette	1673, 1679
—	Albanel	1671
—	Du Lhut	1678
—	LaSalle	1682, 1687
—	De Troyes	1686
XVIII ^e siècle		
—	Saint-Denys	1702
—	Dutisné	1719
—	La Harpe	1718-1720
—	Bourgmont	1724
—	Mallet	1739
—	La Vérendrye	1731, 1743
—	Satren	1749
—	Chapuis	1752
—	De Noyon	1688
—	Iberville	1694-1696

1. Tiré de "Une Amérique française", de Jacques-Donat Casanova, coédition de la Documentation Française et de l'Éditeur Officiel du Québec, 1975, page 113.